

Développement d'un instrument multilatéral pour lutter contre le BEPS en matière de conventions fiscales

Qu'est ce que c'est ?

- Le projet de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) prévoit 15 actions pour lutter contre le BEPS de manière coordonnée, qui seront présentées en septembre 2015.
- Certaines de ces mesures sont relatives aux conventions fiscales et ne seront effectives que lorsque les conventions fiscales bilatérales seront modifiées.
- Il faudrait cependant des années aux États pour engager et conclure la renégociation de leurs conventions bilatérales.

L'Action 15 du Projet BEPS vise à élaborer un instrument multilatéral permettant aux pays de modifier leurs conventions fiscales bilatérales pour lutter de manière plus efficace, et à moindre coût, contre le BEPS.

Comment participer ?

- Un Groupe ad-hoc a été créé afin d'élaborer l'instrument multilatéral.
- Les pays participeront sur un pied d'égalité.
- La participation au Groupe est gratuite.
- Plus de 80 pays ont rejoint le Groupe - **le Groupe demeure ouvert à la participation** de tous les pays intéressés.

Prochaines étapes

Développer l'instrument multilatéral et l'ouvrir à la signature en décembre 2016.

La négociation de l'instrument multilatéral aura lieu en 2016.

La réunion inaugurale du Groupe se tiendra les 5 et 6 novembre 2015*.

Pour plus d'informations et pour participer,
contactez multilateralinstrument@oecd.org